



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

**Communauté de communes
Cœur du Pays Haut**

**Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Joppécourt Ouest**

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du

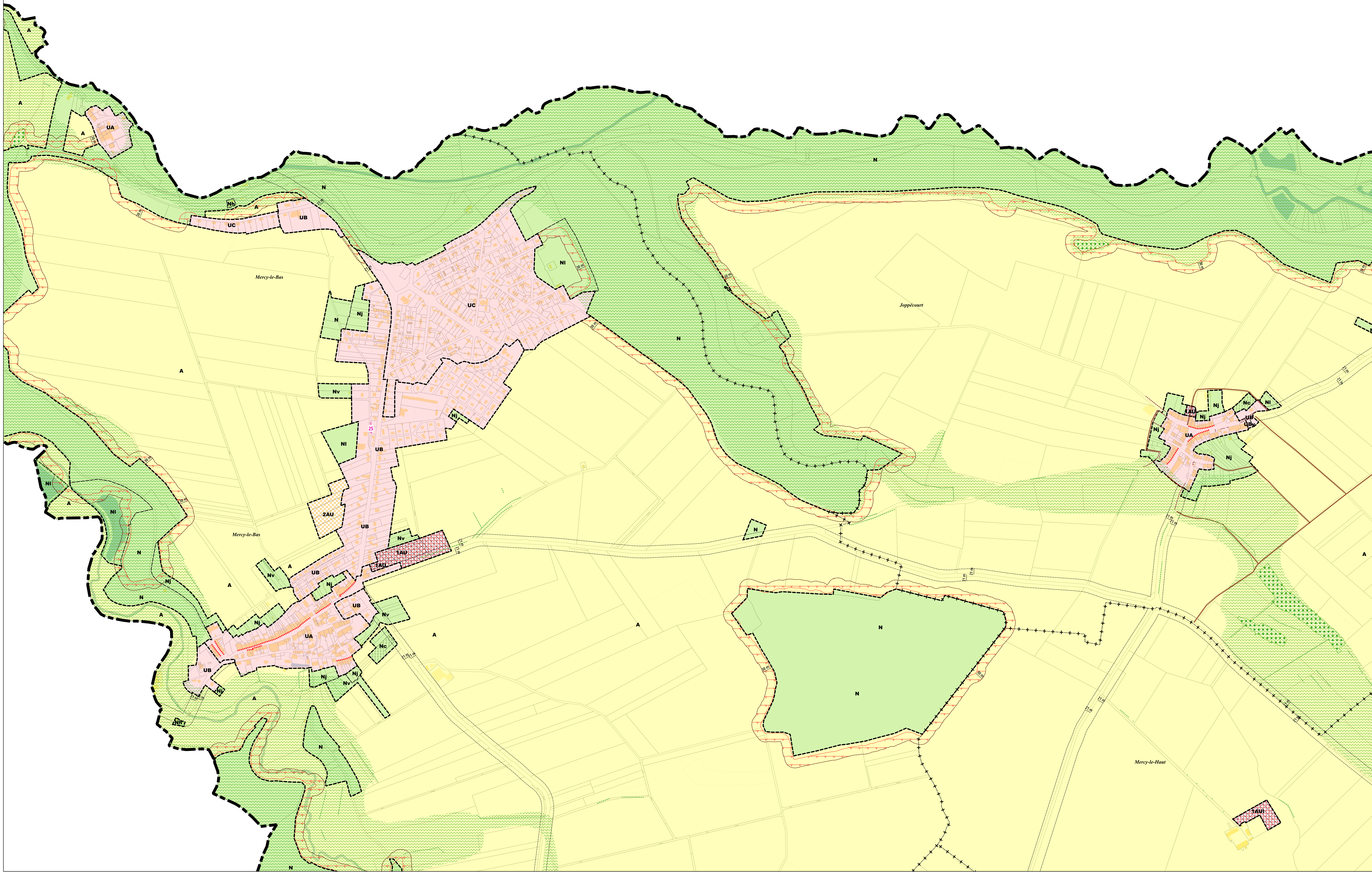
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matéria, le Président

11/06/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Habillage linéaire
— Limite de l'intercommunalité
- - - Limite de commune
— Recul
- - - Limite de secteur
- - - Limite de zone

Zonage
agricole
à urbaniser alternatif
à urbaniser bloqué
naturel
urbanisé

Prescriptions surfaciques
Emplacement réservé
Espace arboré protégé
Orientation d'aménagement et de programmation
OAP thématique Trame Verte et Bleue
Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires
Chemin à conserver
Recul
Règle architecturale particulière
Elément patrimonial identifié
Elément paysager identifié

Prescriptions ponctuelles
Elément patrimonial identifié
Elément paysager identifié

